

toutes fins pratiques, d'aucune utilité pour ce qui est de l'interception de ces bombardiers. Le Royaume-Uni et les États-Unis possèdent maintenant ces appareils aux ailes en forme de delta. Combien de temps s'écoulera-t-il avant que la Russie le possède à son tour? Nous ne pouvons guère nous accorder plus de cinq ans. Quelles mesures prenons-nous en vue de la conception et de la fabrication d'un chasseur possédant les propriétés nécessaires pour sortir victorieux des engagements? Si notre seul objectif, dans le domaine aérien, est d'assurer notre protection, il est indispensable que nous sachions le genre de protecteurs que nous aurons. N'entre-t-il pas dans les attributions d'un comité de défense d'être renseigné,—de demander à être renseigné,—sur une question aussi fondamentale?

Nul Parlement ne saurait écarter sa responsabilité en matière de défense nationale. L'époque du soldat de carrière est révolue. Aujourd'hui, chaque citoyen a son rôle à jouer dans la défense du pays et, mieux il est renseigné, plus il est en mesure de bien tenir ce rôle. Il faut donc étudier et approfondir ces problèmes essentiels.

Le comité aurait tout avantage à entendre des hommes comme le maréchal de l'Air Douglas Smith, représentant de l'aviation pour les services techniques avec ses spécialistes en moteurs et en cellules d'avions, et M. J. J. Green, aussi bien que M. Solandt.

La conception, la réalisation et la fabrication d'un avion de ce genre, pouvant atteindre 1.3 ou 1.5 mach. posent un problème difficile, car il faudra recourir à un carénage et à un moteur d'un genre tout à fait nouveau. Il pourra s'écouler jusqu'à huit ans avant qu'on parvienne au stade de la production. L'Avro 698 nous est connu depuis deux ans au bas mot, du moins s'il y a une liaison quelconque entre la RAF et le CARC. A-t-on perdu deux années sans même avoir commencé à produire une contre-partie à cet appareil?

Je cite ces chiffres sur l'aviation, étant donné qu'il s'agit ici de quelque chose qui est à la base du programme de défense nationale du Canada. Si le comité de la défense nationale veut faire de la bonne besogne, il doit veiller à ce que le pays ait une défense nationale suffisante. Sinon, à quoi servirait-il? Pourquoi le constituerait-on? S'il entend veiller à ce que notre défense soit suffisante, il doit aborder tous ces problèmes (problèmes d'ordre technique sans doute), par exemple le problème de base qui consiste à voir si nous pouvons produire des avions capables de nous protéger, ainsi que nos alliés, contre les attaques de l'ennemi.

Au sein du comité, nous devons le déterminer. Il n'est pas question ici de sécurité.

[M. Adamson.]

Les Canadiens doivent se rendre compte des difficultés du travail à accomplir. On nous a trop doré la pilule jusqu'à présent. On n'a cessé de nous traiter à la façon, pour ainsi dire du Dr Pangloss, qui répétait sans cesse que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Le rapport Currie aura tout au moins ouvert les yeux des Canadiens quant aux périls que comporte notre défense nationale et aux problèmes qui nous devons dorénavant résoudre. Un comité de la défense nationale ne saurait trouver d'excuses valables pour se détourner de ces problèmes.

L'hon. M. Harris: Qui en retarde l'institution?

M. Adamson: Le ministre la retarde en recourant au renvoi du rapport Currie au Comité de la défense nationale. Il la retarde tous les jours, de même qu'on nous a retardés l'année dernière au Comité.

Je passe maintenant à une autre question qu'il y a lieu d'étudier et de trancher. Je pense au problème des pièces d'artillerie. La ligne de conduite adoptée a consisté à nous débarrasser de notre artillerie du modèle en usage au Royaume-Uni, surtout du canon de 25 livres. On nous a dit que, dans l'intérêt de l'uniformisation des armements, il fallait envoyer nos canons de 25 livres aux pays membres de l'OTAN (ce que nous avons fait, d'ailleurs) pour recevoir, à notre tour, les canons de 105 mm. des États-Unis. Nous nous sommes débarrassés de nos canons de 25, pour trois divisions, je crois. Lorsque nos troupes sont parties pour la Corée, en conséquence de la politique des États-Unis nous avons constaté qu'il y avait une grave pénurie de munitions. Au lieu de voir nos canonnières pourvus de nos propres canons et reliés à nos propres lignes de ravitaillement, nous nous sommes trouvés à la merci de la politique des États-Unis. Les tristes renseignements concernant les deux obus par canon par jour, renseignements confirmés à plusieurs reprises, sont le résultat de cette politique.

M. Knowles: Cinq heures, monsieur l'Orateur.

M. Adamson: Je terminerai dans un instant, monsieur l'Orateur. La question de l'artillerie et celle de l'uniformisation des armes ont été décidées par le Gouvernement, sans qu'il y ait eu discussion préalable avec la commission parlementaire, ce qui, à mon avis, a donné des résultats désastreux.

M. l'Orateur suppléant: Étant donné qu'il est cinq heures, la Chambre passera à l'étude des bills d'intérêt privé et public.